

SESSION DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de BANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la présidence de M. Alain ANDRÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 avril 2022.

Étaient présents : MM. Alain ANDRÉ, André TEYSSANDIER, Jean-Michel GARNIER et Bruce AUBLIN, Mmes Chantal MARCILLY, Françoise DOISNE, Sabine BARRÉ, Catherine EVEZARD et Isabelle ROUSSEL.

Absents représentés : Isabelle DAVID pouvoir donné à Chantal MARCILLY, Jean-Philippe LAVERGNE pouvoir donné à Alain ANDRÉ, Jérôme PIVERT pouvoir donné à Sabine BARRÉ, Christian COTTAT pouvoir donné à Isabelle ROUSSEL, Stéphanie GOIN et Alexandra CHRETIEN pouvoirs donnés à Jean-Michel GARNIER.

Secrétaire : André TEYSSANDIER.

La séance est ouverte à 18 h 30

Approbation du compte-rendu de la dernière session

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 08 mars 2022.

Monsieur Jean-Michel GARNIER a une remarque à formuler sur le compte rendu du 08 mars dernier à propos de la réponse apportée à sa question sur l'augmentation du coût des travaux de réseaux VRD concernant la construction de la garderie périscolaire.

Réponse de Monsieur André TEYSSANDIER : La question sera posée directement à l'architecte lors de sa venue du jeudi 14 avril 2022.

Il a été délibéré sur les points suivants :

1-12042022 – Délibération pour approbation Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion ASSAINISSEMENT 2021 établi par la Trésorerie :

<u>INVESTISSEMENT</u> :	DEPENSES 17 425.20 €	RECETTES 17 148.00 €
	Soit déficit : 277.20 €	

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	DEPENSES 27 531.88 €	RECETTES 33 296.50 €
	Soit excédent : 5 764.62 €	

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 15 POUR le compte de gestion ASSAINISSEMENT 2021 de la Trésorerie.

2-12042022 – Délibération pour approbation Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire sort. André TEYSSANDIER, 1^{er} adjoint, présente aux membres du Conseil le compte administratif ASSAINISSEMENT 2021 établi par la Commune :

INVESTISSEMENT : DEPENSES 17 425.20 € RECETTES 17 148.00 €
Soit déficit : 277.20 €

FONCTIONNEMENT : DEPENSES 27 531.88 € RECETTES 33 296.50 €
Soit excédent : 5 764.62 €

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 14 POUR le compte administratif ASSAINISSEMENT 2021.

3-1204202 – Délibération pour Affectation de Résultat ASSAINISSEMENT 2021

Après accord de la Trésorerie, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil l'affectation de résultat ASSAINISSEMENT 2021, à affecter comme suit :

INVESTISSEMENT : EXCEDENT au 001 1 457.30 €

FONCTIONNEMENT : EXCEDENT au 002 39 088.30 €

Donc 1068 : 0.00 €

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 15 POUR qu'aucune affectation de résultat ASSAINISSEMENT 2021 sur 2022 ne soit réalisée puisque les deux sections sont en EXCEDENT.

4-12042022 – Délibération pour vote du Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2022

Après accord de la Trésorerie, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif ASSAINISSEMENT 2022 établi comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES 70 913.30 € RECETTES 70 913.30 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES 22 629.91 € RECETTES 22 629.91 €

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 15 POUR le budget primitif ASSAINISSEMENT 2022.

5-12042022 – Délibération pour approbation Compte de Gestion COMMUNE 2021

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le compte de gestion COMMUNE 2021 établi par la Trésorerie :

INVESTISSEMENT : DEPENSES 176 830.53 € RECETTES 164 004.21 €
Soit déficit : 12 826.32 €

FONCTIONNEMENT : DEPENSES 734 971.92 € RECETTES 753 417.08 €
Soit excédent : 18 445.16 €

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 15 POUR le compte de gestion COMMUNE 2021 de la Trésorerie.

6-12042022 – Délibération pour approbation Compte Administratif COMMUNE 2021

Monsieur le Maire sort. André TEYSSANDIER, 1^{er} adjoint, présente aux membres du Conseil le compte administratif COMMUNE 2021 établi par la Commune :

INVESTISSEMENT : DEPENSES 176 830.53 € RECETTES 164 004.21 €
Soit déficit : 12 826.32 €

FONCTIONNEMENT : DEPENSES 734 971.92 € RECETTES 753 417.08 €
Soit excédent : 18 445.16 €

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 14 POUR le compte administratif COMMUNE 2021.

7-12042022 – Délibération pour Affectation de Résultat COMMUNE 2021

Après accord de la Trésorerie, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil l'affectation de résultat COMMUNE 2021, à affecter comme suit :

INVESTISSEMENT : EXCEDENT au 001 + 11 572.63 €

FONCTIONNEMENT : EXCEDENT au 002 + 109 079.64 €

Donc 1068 : 0.00 €

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 15 POUR qu'aucune affectation de résultat COMMUNE 2021 sur 2022 ne soit réalisée puisque les deux sections sont en EXCEDENT.

8-12042021 – Délibération pour vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2020 et de 2021.

En accord avec la trésorerie, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'augmenter les taux comme suit :

	2020	2021	2022
- Taxe d'habitation :	23.00		
- Taxe foncière bâti :	15.00	34.72	35.07
- Taxe foncière non bâti :	38.00	38.00	38.38
- CFE :	27.00	27.00	27.27

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 15 POUR les nouveaux taux d'imposition 2022.

9-12042022 – Délibération pour vote des subventions 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil les subventions votées en 2019, 2020 et 2021. Comme les manifestations vont reprendre normalement en 2022 (amélioration progressive de la situation sanitaire liée à la COVID-19), Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil les nouveaux montants à voter pour l'année 2022.

Ces montants sont prévus dans la proposition du budget primitif 2022.

Société de chasse « La perdrix » :	50 €
Garderie d'enfants de Bannay :	9 000 €
Club des retraités de Bannay :	100 €
Comité des fêtes de Bannay :	350 €
Club Numismatique :	50 €
Accueil du Canton de Léré et Bannay :	50 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Sancerre :	50 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Léré :	50 €
Association DDEN du Cher :	50 €
Souvenir Français :	50 €
Ecole Classe de neige	2 000 €
Entente Football Savigny-Boulleret	50 €
Association Les Amis de l'Eglise Saint Julien	100 €

Le Conseil ACCEPTE à 9 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS les subventions communales 2022.

10-12042022 – Délibération pour vote du Budget Primitif COMMUNE 2022

Après accord de la Trésorerie, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le budget primitif COMMUNE 2022 établi comme suit :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	DEPENSES 822 828.30 €	RECETTES 822 828.30 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	DEPENSES 578 941.85 €	RECETTES 578 941.85 €

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité soit 15 POUR le budget primitif COMMUNE 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.